

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) [Imprimer](#)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des personnes et des biens spécialité Enquêtes privées

Autorité responsable de la certification

- MINISTERE CHARGE DE L'EDUCATION
NATIONALE
- UNIVERSITE DE PARIS II -
PANTHEON-ASSAS
Modalités d'élaboration des références :
CNESER

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Recteur de l'académie
- Président de l'université de Paris II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

Code NSF:

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

345 Application des droits et statuts des personnes

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Ce professionnel conduit des enquêtes d'ordre privé (recherche de preuves).
Il prospecte, reçoit des clients, planifie, organise et collecte des informations. Il rédige des rapports sur ses missions.

Capacités attestées :

Ce professionnel maîtrise les grands principes régissant et limitant l'exercice des métiers de la sécurité dans le secteur privé : droits fondamentaux, respect des procédures légales, maîtrise des normes professionnelles (déontologie, droit corporatif)

Il maîtrise l'outil informatique et les techniques rédactionnelles et de prise de vues.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de :

- Directeur d'agence d'enquête privée
- Responsable sécurité transports, grande distribution,

Codes des fiches ROME les plus proches : **11312**

Réglementation d'activités :

Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure

Décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005

Décret n°2005-1124 du 6 septembre 2005

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Unités fondamentales

Approche globale de la sécurité ; Libertés publiques et droits fondamentaux ; Procédures civiles, pénales et administratives ; Responsabilité civile, pénale et administrative.

- Unités complémentaires

Polices administratives ; Police judiciaire ; Sécurité publique ; Droit de la communication ; Droit pénal spécial ; Droit des collectivités territoriales ; Langues ; Informatique ; Techniques d'investigation ; Coopération policière européenne en matière de sécurité ; Direction d'enquêtes privées ; Direction d'enquête judiciaire ; Droit de l'environnement.

- Unités d'enseignement professionnel

Projet tutoré ; Stage.

Validité des composantes acquises : non prévue

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

--	--

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

21/06/2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

- <http://www.u-paris2.fr>

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre universitaire de Melun